

Ressource en eau : le seuil de vigilance sur la rivière Essonne est atteint !

Le préfet de l'Essonne vient de signer un arrêté préfectoral constatant le franchissement du seuil de vigilance pour la rivière Essonne et prescrivant une information des usagers en vue de réaliser des économies d'eau dans les communes du bassin versant de l'Essonne et ses affluents.

5,3 m3/seconde : un débit de la rivière nécessitant la vigilance

En effet, le débit de la rivière mesuré à la station d'observation de Ballancourt-sur-Essonnes s'établit à 5,3 m3/seconde et franchit en conséquence le seuil de vigilance, nécessitant de prévenir tout gaspillage de la ressource en eau.

Le Siarce a donc pris la décision, en application de cet arrêté, de réduire la ponction effectuée dans l'Essonne pour alimenter en eau brute son unité de potabilisation d'Itteville.

Le Siarce lance par ailleurs un appel aux usagers des communes desservies par l'unité de production d'Itteville (voir liste ci-dessous), afin qu'ils effectuent un usage raisonné de l'eau potable.

Les mesures de limitation des prélèvements préconisées sont les suivantes :

- Usages domestiques : limitation vivement recommandée des prélèvements pour l'arrosage des pelouses, des espaces verts, le lavage des voitures, le remplissage des piscines;
- **Agriculture** : réduction recommandée des durées d'irrigation hebdomadaires;

Les gestes éco-citoyens pour économiser l'eau

Il convient de rappeler que 25% de la consommation d'eau en France relève de la sphère domestique. En période de sécheresse, que l'on soit soumis ou non à des mesures de restriction, chacun d'entre nous doit, plus que jamais, maîtriser sa consommation d'eau quotidienne grâce à des gestes simples : privilégier les douches, installer des équipements sanitaires économes en eau, faire fonctionner les appareils de lavage à plein, réutiliser l'eau de pluie...

Agriculteurs (50% de la consommation d'eau) et industriels (25% de la consommation d'eau) sont également encouragés à réduire leurs prélèvements et leur consommation d'eau, par de nouvelles pratiques et modes opératoires (exemple : recyclage des eaux de nettoyage).

Liste des communes desservies par l'unité de production d'Itteville : ARPAJON, AUVERNAUX, AVRAINVILLE, BAULNE, BOISSY-SOUS-SAINT-YON, BREUILLET, BREUX-JOUY, CERNY, CHAMPCUEIL, CHEPTAINVILLE, D'HUISON-LONGUEVILLE, EGLY, GUIBEVILLE, GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE, LA FERTE-ALAIS, LA NORVILLE, LEUDEVILLE, MAROLLES-EN-HUREPOIX, MONDEVILLE, OLLAINVILLE, ORVEAU, SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON, SAINT-SULPICE-DE-FAVIERES, SAINT-VRAIN, SAINT-YON, VERT-LE-GRAND, BALLANCOURT-SUR-ESSONNE, CHEVANNES, ECHARCON, FONTENAY-LE-VICOMTE, ITTEVILLE, NAINVILLE-LES-ROCHES, VERT-LE-PETIT

Mail : s-khediri@siarce.fr

Contact presse
SIARCE
Soraya KHEDIRI
Chargée de mission relations publiques et
institutionnelles et information des usagers
Tél. : 06 70 53 61 69

<http://siarce.fr>



YouTube

@siarce91